



Sa déportation

- Châteaubriant 18 juillet 1941 - 7 mai 1942
- Voves 7 mai 1942 - 16 juin 1942
- Compiègne 23 mars 1943 - 8 mai 1943
- Sachsenhausen 10 mai 1943 - 15 juillet 1944
- Bäumenheim (Dachau) 17 juillet 1944 - 29 septembre 1944
- Augsburg (Dachau) 29 septembre 1944 - 3 mars 1945
- Dachau 3 mars 1945 - 13 mars 1945 décès
(infirmerie)

Les préfets

Marcel Picot & Lucien Porte

des collabos zélés aux ordres de Vichy et des Allemands

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DU PERSONNEL

Secrétariat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉPÉTATION FRANÇAISE

DECRET DU 17 NOVEMBRE 1944
plaçant des Préfets dans la position de
disponibilité sans traitement.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,
Vu l'ordonnance du 3 Juin 1944 portant organisation provisoire
du statut de l'Administration Préfectorale, et notamment les
articles 12 et 14,

DECRETE :

Article 1er - Sont placés dans la position de disponibilité
sans traitement :

.....
M. PORTE Jean, ancien Préfet de la Sarthe, à compter du
8 Août 1944.
.....

Article 2 - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de
l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Of-
ficiel de la République Française.

Le Chef de Bureau
du Cabinet

Fait à Paris, le 17 Novembre 1944

Par le Gouvernement Provisoire
de la République Française
Le Ministre de l'Intérieur :

A. TIXIER

C. DE GAULLE



25

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DU PERSONNEL

Bureau Central du Personnel

Paris, le

23 JAN 1945

BORDEREAU D'ENVOI

REF. CC/EB 0839 PER/1

à Monsieur le PRÉFET DE LA SARTHE
Cabinet et Division des Finances

Designation des

nombre :
no :
pièces :



Ampliation d'un décret en date

Pour information.

du 17.11.1944 par lequel

Il vous appartient d'arrêter à compter du 8 Août 1944 le mandatement du traitement de ce fonctionnaire, en prescrivant éventuellement à l'encontre de l'intéressé un ordre de reversement pour les sommes payées indûment après la date précitée.

M. PORTE Jean, ancien Préfet de la Sarthe a été placé dans la position de disponibilité sans traitement.

Le Sous-Chef du Bureau Central du Personnel

[Signature]

Copie conforme transmise pour exéc. en ce qui le concerne, à Monsieur Le Chef de la 2^{ème} DIVISION;

le 27.1.45 -

Article 1er - Sont placés dans la position de disponibilité sans traitement :

M. PORTE Jean, ancien Préfet de la Sarthe, à compter du 8 Août 1944.

Article 2 - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

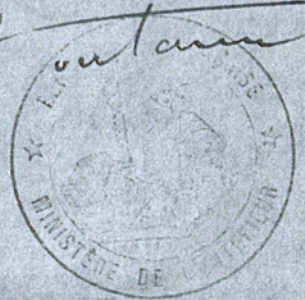
Le Chef de Bureau
du Cabinet

Fait à Paris, le 17 Novembre 1944

Par le Gouvernement Provisoire de la République Française
Le Ministre de l'Intérieur :

C. DE GAULLE

A. TIXIER



République Française

~~ÉTAT FRANÇAIS~~
ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE
DE LA SARTHE

CABINET DU PRÉFET

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DE LA PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

LE PRÉFET DE LA LIBÉRATION DE LA SARTHE,

Vu l'ordonnance du Gouvernement Provisoire de la République confiant des pouvoirs exceptionnels aux Commissaires de la République et, en cas d'absence, aux Préfets départementaux ;

Vu les propositions du Service de Sécurité militaire ;

A R R Ê T É :

Article 1er - M. PORTE Lucien, Jean, Auguste, Vincent, né le 7 Juin 1895 à Bielle (Basses-Pyrénées), est astreint à résider à l'Abbaye de Solesmes où il devra se rendre dès notification du présent arrêté.

Article 2 - M. le Commandant de Gendarmerie de la Sarthe et M. le Commissaire Spécial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 15 Août 1944

LE PRÉFET DE LA LIBÉRATION,



15 Août 1944

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma communication verbale de ce jour, concernant M. PORTE, ancien Préfet, et sa famille.

M. PORTE est placé en résidence surveillée, sous le contrôle des services de Police, à l'Abbaye de Solesmes, près de Sablé.

Je vous serais obligé de vouloir bien accorder un laissez-passer à la voiture du Commissaire de Police des Renseignements Généraux Citroën 1641 QJ 4, qui sera chargé de l'amener à destination dans la journée de demain.

En ce qui concerne sa famille, elle doit se rendre à Flée, près de La Chartre-sur-le-Loir, demain Mercredi 16 Août, au moyen de la voiture Citroën n° 4277 AN4, qui empruntera les petites routes et ne reviendra pas.

Cette deuxième voiture sera conduite par M. THIRION, ancien Chef de Cabinet, qui rejoindra Le Mans à bicyclette.

Ces déplacements étant urgents et intéressant l'ordre public, je vous serais obligé de vouloir bien accorder, dès que possible, les permis de circulation nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Commandant, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LE PREFET DE LA LIBERATION,

Monsieur le Commandant des CIVILS AFFAIRS
LE MANS

Enquêtes sur l'ex-parti communiste

5 mars 1943 et 23 juin 1944

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

LE MANS

23 juin

4

DE LA

POLICE NATIONALE

Renseignements Généraux.
N° 1.612.

Rapport de l'Ins. de P.N.
Hervé QUENCH.

L'Inspecteur Principal,
Chef de Service par intérim



A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX À VICHY

OBJET : Etude sur l'ex-parti communiste dans le département
de la Sarthe.

Référence à vos instructions en date du 3 juin 1944, n° 5.983,
relatives à la transmission du programme de travail aux Renseignements
Généraux, j'ai l'honneur de vous faire parvenir une étude sur l'ex-
parti communiste dans le département de la Sarthe ainsi que l'armée
secrète et les organisations de résistance.

Le parti communiste avait organisé des cellules, en plus du
MANS, dans les principales localités du département. Il comptait au
total 1.000 adhérents environ dont 650 pour la seule ville du MANS.

Les autres localités importantes du département où le parti
avait créé des cellules sont : LA FLECHE, SABLE, CHATEAU-DU-LOIR,
LA FERTE-BERGAUD, SAINT-JAMME, MONTBIZOT, etc...

Les militants les plus notoires de la ville du MANS étaient :

CHEBNE, dit "FORST", Maïle, courtier à l'Union Economique, dont
cille chemin des Courbes à l'Angevinière, plusieurs fois candidat
aux élections, législatives, cantonales et communales, Secrétaire
Régional du Parti, interné en avril 1941, s'est évadé le 9 janvier
1943 du camp de VOYOS (E. & L.) et a été recherché infructueusement
depuis.

PERE, A lbert, Louis, amputé de la jambe gauche par suite de
blessures reçues au cours de la guerre 1914-1918, demeurant à Belle-
Vue, route de BONNEVILLE, plusieurs fois candidat à toutes les élec-
tions, mais sans succès, membre du Comité Régional et homme de con-
fiance du parti dans la Sarthe, a été interné le 15-7-1941 et remis
en liberté le 20 août 1941 par suite de son état physique.

BOMER, Roger, Nobi, ajusteur à la S.N.C.F., domicilié rue Louis René Albert, Secrétaire de cellule et gérant de l'organe du parti "L'Unité Ouvrière et Paysanne", Secrétaire du Comité des Chômeurs. Interné par arrêté préfectoral du 22 mars 1941 est actuellement au camp de PITIVIERS (Loiret).

DESILLE Eugène, ouvrier sellier, 90, rue Denfert Rochereau, Secrétaire des Jeunesses Communistes de la Sarthe ; mobilisé au cours de la dernière guerre et fait prisonnier, a été transformé en travailleur libre en Allemagne.

LELAIRE, Fernand, ex-ouvrier métallurgiste, 29, rue Lenoir au MANS, ancien militant, rallié au P...F., a été le propagandiste de ce parti et s'occupe actuellement des "Groupements Corporatifs Français".

MILET, Bernard, chauffeur à la S.N.C.F., 19, rue E. Guérard, domicilié depuis novembre 1943, 49, rue Auguste Comte à TOURS, interné par arrêté du 15-7-1941 et remis en liberté le 20 avril 1942, il est actuellement en fuite étant recherché par les autorités occupantes depuis février 1943.

DROUIN, Henri, ouvrier des Pontes, 66 avenue du Grand Cimetière, propagandiste actif depuis 1935, interné le 17-7-1941, est actuellement travailleur en Allemagne.

GAILLARD, Elyse, auxiliaire des gardes de voies et communications, 81, Grande Rue, militant très actif et secrétaire du comité des "Chômeurs du MANS", interné administrativement le 17-7-1941 et rendu à la liberté le 4-10-1941 pour les dépenses de renseignements fournis à la Mice Judiciaire.

ALLIENRE, Gaston, retraité de la S.N.C.F., 291 bis Avenue Léon Bellée, au MANS, militant très actif, secrétaire de cellule, plusieurs fois candidat aux élections, interné le 17 juillet 1941 et condamné le 30-10-1941 à 4 ans de prison par la Cour spéciale. Est actuellement à CHALONS-SUB-MARNE en prison.

MAFOAIS, Lucien, tourneur sur métaux, rue de l'Union, propagandiste actif, est interné administrativement depuis le 17-7-1941 et se trouve au camp de PITIVIERS.

MANCINI, Robert, Raymond, cordonnier, 112 avenue Thiers au MANS, membre du Comité Régional du parti communiste. A été interné le 17-7-1941 et libéré le 2 juin 1942. Atteint du mal de Pott.

MARAIS, Marcel, Paul, employé à la Mutualité Générale Française 59, rue Béranger au MANS, militant, participait à la propagande par distribution de tracts. Interné le 17-7-1941 et libéré le 26-6-1942. Arrêté par les autorités occupantes le 12 mars 1943, est actuellement en Allemagne.

MAVAED, François, Marie, électricien, à la S.N.C.F., 14, rue de l'Yser, propagandiste du parti, candidat aux élections. A été interné le 17-7-1941. Libéré le 16 juin 1942 a été arrêté le 23 mars 1943 par les Autorités Occupantes qui le détiennent actuellement à COMPIEGNE.

FRIN, Georges, Ernest, employé à la S.N.C.F., 10 Allée du Funay, militant du parti, continuait depuis l'occupation la distribution de tracts parmi les cheminots. Interné le 17-7-1941, a été libéré le 19-2-1943, pour l'exécution d'un contrat de travail en Allemagne, mais n'a jamais rejoint et se trouve actuellement en fuite.

AVOIE, Marcel, Casimier, représentant de commerce, 13, rue Jean Jaurès, propagandiste actif du parti, interné le 17-7-1941 et libéré le 26-6-1942.

VAYER, Raymond, Adolphe, mécanicien électricien, 16, rue de Degré, ex-trésorier du Comité Régional du Parti et propagandiste. Interné administrativement le 17-7-1941, s'est évadé le 22-10-43 du camp de PITRIVIERS (Loiret) en fuite depuis cette date.

DROUVAULT, Edouard, Basile, ouvrier à la Manufacture des Tabacs du MANS, 8, Boulevard Curie, militant communiste acharné et sectaire, adhère au Rassemblement Universel pour la Paix, au mouvement populaire Paix et Liberté, aux Amis de l'U.E.S.S., et au Comité de Libération Trachmann ; interné administrativement depuis le 15-7-1941, se trouve actuellement au camp de PITRIVIERS (Loiret).

Mme. TAPPOURAU, née GARSULT, Madeleine, comptable, 19, rue de l'Yser, militante très active, était à la tête de nombreuses sociétés dépendant du parti communiste. Internée le 17-7-1941, se trouve actuellement au camp d'internement POITIERS et précédemment au camp de la Lande à MONTS (I. & L.).

APOLINAIRE, née PELERIN, Hélène, sans profession, boulevard Carnot ; militante active du parti, a été internée administrativement le 15-7-1941 et se trouve actuellement au camp de POITIERS et précédemment au camp de MONTS (I. & L.).

APOLINAIRE Roger, Emile, serrurier à la S.N.C.F., 4, boulevard Carnot, militant très ardent du parti, secrétaire de cellule, a été interné le 25 mars 1941 et condamné à 3 ans de prison, se trouve actuellement au camp de VOVES.

CHIPPART, Louis, Henri, peintre, 20, rue du Maroc, militant du parti et moniteur de la Société Sportive communiste "Les Pionniers Manceaux". Interné par arrêté préfectoral du 2 mai 1941, et condamné à 4 ans de prison, se trouve actuellement à la prison de MELUN (S. & M.).

LEUISIER, Camille, Marcel, ajusteur à la S.N.C.F., Allée des Puits de Funay, au MANS, militant très actif du parti et secrétaire de l'association des Amis de l'U.E.S.S. Interné le 25-3-41, et condamné par la Cour Spéciale d'ANGERS à 3 ans de prison pour distribution de tracts.

FERENNEZ, Jean, Roger, Commis des F.T.F., 1, rue de Coulain au MANS, trésorier régional du parti, militant actif et collaborateur à la rédaction du journal du parti l'"Unité ouvrière et paysanne" Interné le 23 mars 1941 au camp de VOVES (I. & L.) s'est évadé le 25 octobre 1943 de l'hôpital de CLARTES où il était en traitement.

DROUET, Louis, Anseble, chauffeur à la S.N.C.F., 119 boulevard de la République, militant actif, interné le 25-9-1942 au camp de VOVES (S. & L.), et se trouve actuellement au camp de NITHIVIERS (Loiret).

BEAUJARD, Edmond, Auguste, ajusteur à la Manufacture des Tabacs au MANS, 139, boulevard de la République, militant actif et de vieille date du parti. A renoncé publiquement au parti communiste en 1939 à la déclaration de guerre. Arrêté en 1941 par les Autorités Allemandes et détenu actuellement à COMPIEGNE.

CABARET, Léonide, Julien, ouvrier au dépôt de la S.N.C.F., min des Grandes Maisons 243, avenue Olivier Heusé, ardent propagandiste communiste, n'ayant pas désavoué le parti, a été interné le 28 juillet 1941 à VOVES. Se trouve actuellement en ALLEMAGNE.

GAUTIER André, Gabriel, ouvrier électricien, 166, rue Nationale au MANS; militant communiste, ex-secrétaire de la cellule de Jauvis. Arrêté par les Autorités Occupantes le 14 juillet 1941 et condamné par la Cour Spéciale à 7 ans de réclusion. Est actuellement détenu en Allemagne.

GABELLS, André, Jean, instituteur public, 407, avenue Félix Geneslay, communiste notoire, était rédacteur du journal du parti l'"Unité Ouvrière et Paysanne". Déplacé par suite de ses opinions au retour de la guerre, l'intéressé avait mené, au cours des élections, une violente campagne à NOYEN S/SARTHE et à MAYET. Recherché par les Autorités occupantes, il a pris la fuite au mois de mars 1943.

LEBRUN, Gustave, ajusteur, 55^e cité de Fied Sec, militant communiste, a été candidat aux élections cantonales du canton de BRULON. Menait une campagne violente pendant les années précédant la guerre. Actuellement prisonnier de guerre.

LINOT, Gustave, chauffeur à la S.N.C.F., Chemin du Gué de Tréau au MANS, militant du parti communiste, s'occupait de la diffusion de ses tracts. Interné administrativement le 25-9-1942. Libéré le 24-11-1942.

FERROT, Roger, Louis, comptable, 1, rue Dorée au MANS, militant notoire du parti communiste, était membre du Comité Régional. Organisait des fêtes et réunions dans son quartier. A été mobilisé au cours de la dernière guerre. Arrêté par les Autorités Allemandes on ignore ce qu'il est devenu.

HERVE, Serge, Georges, ex-ouvrier à l'atelier de fabrication du MANS, domicilié à CHANGÉ (Sarthe) et précédemment 163, boulevard Emile Zola au MANS, ardent militant du parti, collaborait à la rédaction de l'hebdomadaire communiste l'"Unité Ouvrière et Paysanne". Est prisonnier de guerre.

En dehors du MANS, le parti communiste avait des adeptes dans certaines localités du département. Les plus notables parmi les militants sont :

LA FLEURE :

Les militants les plus actifs dans cette ville étaient HIRBEC, Auguste, ouvrier galochier, 67, rue du Parc, Secrétaire de la cellule et LEBOUX, Roger, 49, rue Grollier, ouvrier-tanneur militant actif.

SABLE-SUR-SARTHE :

PINEAU, Alexandre, Pierre, retraité de la S.N.C.F., 104, rue Gambetta dans cette ville, secrétaire de cellule et CARONAC, Raoul, employé à la S.N.C.F., trésorier de la cellule, demeurant au Passage à niveau de MEVAIS. Ce dernier a été arrêté le 24-6-1941 par les Autorités occupantes.

LA FERTE BERNARD :

HUX, René, Ernest, manoeuvre, rue de la Congère à LA FERTE - BERNARD, ex-secrétaire de cellule, interné administrativement au cours des hostilités et grâcié en avril 1941.

GOUBIER, André, journaliste, demeurant 32, rue de l'Office à LA FERTE BERNARD, interné administrativement au cours des hostilités, et libéré le 9 juin 1941.

BUREAU, Georges, monteur-électricien, rue Bourgneuf, en résidence surveillée au LUBS (Sarthe), par arrêté préfectoral depuis 1940.

RIANT, Alphonse, ouvrier charpentier, rue Victor Hugo, plusieurs fois condamné, actuellement arrêté par les Autorités occupantes et condamné à 4 ans 1/2 de prison.

GUESNON, André, Edouard, chiffonnier, rue Gambetta, ex-secrétaire de la cellule locale.

LAVARE :

GASNOT, Henri, André, 78 ans, cultivateur aux "Haies" à LAVARE et son fils, Louis, Henri, 53 ans, cultivateur à "Montlevroux" à LAVARE, condamnés le 1er à un an de prison (sursis) ; le 2ème à 18 mois de prison (sursis) pour activité communiste au cours des hostilités.

CHARGE :

BEQUIN, Henri, ouvrier d'usine au "Corbeil", a été interné durant les hostilités au camp d'ORASON (E. Alpes).

FRESNAY S/SARTHE :

RICHARD, Fernand, Victor, ouvrier d'usine, a été placé en résidence surveillée au L.D.E, mais a été autorisé, au cours des hostilités à revenir dans sa famille, travaille depuis février 1942 à l'usine des Carburants liquéfiés de NEUFCHATEL-EN-SARONNE.

Dans cette dernière localité se trouve un nommé ATTAVOY, John ex-interné au camp d'AINCOURT (S. & O.), mais qui n'a manifesté aucune activité politique dans la Sarthe.

MONTBIZOT-SAINTE-JANNE :

ROGER, Magloire, ex-ouvrier d'usine, et secrétaire de cellule demeurant à la "Violetterie" à MONTBIZOT, arrêté le 21 mars 1941 et condamné à 5 ans de prison pour propagande communiste, toujours détenu.

LHUISSIER, Lucien, ouvrier d'usine, aux "Fontaines" à MONTBIZOT. Sans avoir adhéré au parti communiste, a été condamné à 2 ans de prison pour avoir, au cours de février et mars 1941, diffusé des tracts communistes. Libéré à la fin de sa peine, il a été, par la suite, arrêté par les Autorités Occupantes.

DELALANDE, Albert, placier aux "Dames de France", cafetier à bourg de SAINTE-JANNE, ex-secrétaire de cellule, ne déploie aucune activité politique depuis mars 1941.

MANSIGNÉ :

PASSIN, Constant, rentier au bourg, candidat du parti aux élections législatives de 1936. A été interné administrativement du 22 juin 1941 à décembre 1942.

PRUILLE L'ESUILLE :

TRAMEAUX, Marcel, bûcheron, au bourg et FLAIS Léon, facteur receveur, internés au cours des hostilités et libérés en 1941. A la libération, FLAIS a été muté à la recette de SAINT-GEORGES-DU-BOIS (Sarthe).

CHATEAU DU LOIR :

Les éléments actifs de la cellule appartenaient au personnel de la S.N.C.F. et particulièrement au dépôt de chemin de fer. Le plus actif parmi ces militants était BIAUJAUD, René, ouvrier au dépôt de CHATEAU DU LOIR, domicilié au lieu dit "Gouliard", considéré comme le meneur et participait à toutes les manifestations. Déplacé au dépôt de VEYRON par mesure disciplinaire, et révoqué par la suite, il travaille dans une entreprise dans le département d'Indre et Loire. Ne manifeste aucune activité politique depuis l'occupation du territoire. LOMBEAU, Raymond, François, ex-cantonnier de la S.N.C.F. actuellement parti comme volontaire en Allemagne.

La majorité des militants actifs du parti communiste se trouve actuellement hors du département, soit internés administrativement, arrêtés par les Autorités Allemandes, prisonniers de guerre ou en fuite. Les recherches faites pour découvrir ces derniers n'ont pas abouti jusqu'à présent et on ne découvre, dans le département, aucun indice de leur présence.

Ceux qui se trouvent en liberté (la plupart après des inter-

nements momentanés dans des camps sont l'objet d'une surveillance constante qui permet de conclure, sinon à leur repentir, du moins à la cessation de toute activité politique de leur part.

- - - - -

Il n'existe dans le département de la Sarthe aucune organisation de l'Armée Secrète, ni groupes dits de "résistance", ce qui explique l'absence de tout acte de force contre l'armée d'occupation ou de sabotage même depuis que se sont déroulées les opérations militaires en Normandie.

L'INSPECTEUR PRINCIPAL.



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "L. G. L.", written over a horizontal line.

COPIE A/M. LE PREFET DE LA SARTHE (Cabinet)

M. LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional des Renseignements Généraux à ANGERS.

Département
DE LA SARTHE

VILLE DU MANS

**COMMISSARIAT CENTRAL
DE POLICE**

N° 3044

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Mans, le 5 Mars 1943.

Le Commissaire Central

A MONSIEUR LE PREFET DE LA SARTHE
(Cabinet)

LE MANS

Objet : Menées anti-nationales à tendance Communiste.

Référence : Circulaire de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 9 Novembre 1940.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours du mois de Février écoulé plusieurs actes de sabotages et attentats qui semblent d'inspiration Communiste, ont été perpétrés au Mans :

1°- Au cours de la nuit du 4 au 5 Février, 2 demi-accouplements de freins à air comprimé ont été coupés au train 4302 venant de Tours; 16 wagons sont partis à la dérive. A noter que cet acte de sabotage, ainsi qu'un autre commis au cours de la nuit précédente et signalé dans mon dernier rapport, ont été faits alors que les convois stationnaient près de poste n° 7, à la Gare de Triage.

2°- Le 21 Février, vers 5 h. 30, un attentat à l'aide d'explosif a été commis à l'Office de Placement Allemand, 8 avenue Thiers. L'engin qui avait été déposé près de la porte de l'établissement a produit une détonation particulièrement violente, provoquant des dégâts assez importants. Il n'y a eu aucun accident de personne.

3°- Le 22 Février, à 8 h. 30', M. LERAY Jacques, 21 ans, agent d'assurances, demeurant au Mans, 32 boulevard Négrier, qui, se rendant à son travail, circulait à bicyclette rue Sainte-Croix, a été blessé d'un coup de revolver tiré par un cycliste qui le suivait. Blessé à la fesse droite, il a été transporté dans une clinique qu'il a quitté le 28 écoulé.

En raison de ses opinions; M. LERAY était inscrit au "Groupe Collaboration", il semble bien qu'il s'agisse là d'un attentat d'origine politique. L'auteur de cet acte criminel n'a pu être découvert.

.....

Les surveillances effectuées aux abords des gares, particulièrement dans les débits fréquentés par les employés de la S.N.C.F., ne se sont relâchées à aucun moment et de nombreuses vérifications ont été effectuées.

C'est ainsi qu'un nommé VAUTIER Eugène, né le 9 Janvier 1911, à Graville-Sainte-Honorine (S.-Inf.), débitant, demeurant à Huest (Eure), ex-militant communiste, recherché par le Service Régional de Police Judiciaire de Rouen et qui faisait l'objet d'un arrêté d'internement administratif de E. le Préfet du Calvados, a été arrêté et remis à la Gendarmerie chargée de son transfert au camp de Vaudeurs (Yonne).

Une surveillance spéciale est toujours exercée sur les ex-militants communistes libérés des camps d'internement.



Le Commissaire Central,

Châteaubriant - Camp de Choiseul

18 juillet 1941 au 7 mai 1942

En cercle rassemblés, nous leur jurons vengeance.
C'est l'heure, ils vont mourir... recueillons-nous...
[silence...
Ils sont tombés, chantant dans leur dernier sommeil,
Sans bandeau, regard fier, irradiés de soleil !

.....

Peuple de tes combats, ce sont de sombres pages,
Le temps n'ombrera pas, ces bons, ces grands visages
Que les balles d'Hitler ont fait muets et glacés.
Par leur vie, par leur mort, nos devoirs sont tracés.

Vous complices, tremblez ; la douleur est féconde.
France, en tes flancs meurtris tressaille un nouveau
[monde.

L'étoile soviétique illustre le ciel noir
De l'homme en désarroi, lumineuse d'espoir.

France ! Raison ! Clarté ! guide une fois encore !
Abat l'esprit obscur. Tourne-toi vers l'Aurore,
Pour que la Terre, un jour, dans ses enfantements,
A des millions de morts ne demande le sang.

Pages d'histoire ...

Chateaubriant !..

Choisel !..

" 22 Octobre "

par Viviane DUBRAI

Châteaubriant ! Choisel ! Carrière sanglante !
O mots qui font frémir prononcés à voix lente
Pour qu'ils soient à jamais incrustés dans nos cœurs
Symbole d'héroïsme et vision d'horreur !

.....

Au seuil de la baraque immobile et tremblante,
La conscience troublée de me voir impuissante,
Je vois gardes français et soldats allemands,
Mitrailleuses braquées, mettre le siège au camp.

Dans le silence alors s'avancent les otages ;
Ils saluent poing levé, criant ferme « courage ».
Calmes, simples, fiers, sublimes et si beaux
Qu'ils semblent les vainqueurs de leurs tristes bour-
reaux. [reaux.

Qu'ils soient jeunes ou vieux, tous ont la même flamme.
J'entends Granet nous dire : « Embrassez bien ma
[femme. »

Et le cœur bondissant, je réponds au salut.
De pleurs mes yeux voilés qu'en bloc ne les voient
[plus.

Ordre est donné « Chacun dans sa baraque ». Muettes,
Pâles, désemparées, aux crânes des tempêtes,
Nous guettons faits et bruits. Que font-ils enfermés
Dans la baraque six, nos amis condamnés ?

Des camions... des soldats... Des moteurs grincent...
[grondent...

Je risque un œil... Je vois Timbaud, Ténine... Ils mon-
[tent

Dans le triste fourgon, mains liées; mais leur voix
Libres, frappent près d'eux tous les chiens aux abois.

Soudain la *Marseillaise* et l'*Internationale*.

Ils nous chantent leur foi ! C'est leur lutte finale !

Le camp répond. Le chant monte, s'enfle, grandit...

Ils partent... les rumeurs s'estompent... C'est fini.

Vite on se rue dehors, on pleure, on chante, on crie.

Ils en ont pris vingt-sept ! et comble d'infamie,

L'un dix-sept ans à peine et trois moins de vingt ans,

Acte digne d'un tueur et non d'un conquérant.

X.....
Vendeur de l'Huma Dimanche
sur le marché de Pontlieue ?

André Tafforeau
Rue de l'Yser Le Mans



Madeleine Tafforeau
Épouse de André
Rue de l'Yser Le Mans

Juliette et Hyppolite Laloue
Aujourd'hui Bd Nicolas Cugnot
Le Mans

François Havard
13 rue de l'Yser
Le Mans

CAMP de CONCENTRATION
de CHATEAUBRIANT

CERTIFICAT DE PRESENCE.

Le Lieutenant C. MOREAU, Chef du Camp de Concentration de
Choisel, à Châteaubriant, soussigné, certifie que :

Monsieur, HAVARD François

né le 15 Mai 1893 à Camblessac (I.&V.)

Est interné par mesure administrative à la sectionP

Depuis le. 18 juillet 1941

A Châteaubriant, le 18 juillet 1941
Le Chef de Camp



Voves - Centre de Sécurité Surveillée (CSS)

8 MAI 1942 - 16 JUIN 1942



Le camp de Voves, peinture à base de dentifrice réalisée par un dé
Archives du Comité du Sou

[Retour à la galerie](#)[Présentation générale](#)[Voir la photographie](#)

Photographie du camp de Voves, vers 1942-1944

- FR AD 28 / 106 W 2
- Photographie noir et blanc, 12 x 9 cm



Le camp de Voves

Le camp de Voves, aménagé en 1939 pour accueillir un centre d'instruction de la DCA, est utilisé en 1940 et 1941 par l'armée allemande pour le regroupement de prisonniers de guerre français.

A la fin de 1941, les autorités françaises cherchent à déplacer le camp d'Aincourt, dans l'actuel département du Val-d'Oise, où sont internés depuis octobre 1940 des militants communistes de la région parisienne.

C'est dans ce but que l'armée d'occupation accepte de restituer à l'administration française le camp de Voves. Le 5 janvier 1942, un premier groupe d'internés arrive d'Aincourt à Voves pour remettre les lieux en état.

Durant les mois d'avril et de mai suivants, des arrivées massives marquent le début du fonctionnement réel du camp. Les premiers internés viennent non seulement du camp d'Aincourt mais aussi de ceux de Gaillon, dans l'Eure, et de Châteaubriant, en Loire-Atlantique. D'autres transferts suivront, notamment en provenance des camps de Rouillé, dans la Vienne, d'Ecrouves, en Meurthe-et-Moselle, et de Pithiviers, dans le Loiret.

La grande majorité des internés est constituée de "politiques", principalement des militants communistes, mais quelques-uns sont, pour reprendre le vocabulaire de l'époque, des "indésirables", essentiellement des étrangers, et des "droit commun", trafiquants du marché noir ou repris de justice.

L'histoire du camp est marquée par l'importance du rôle joué par la direction politique communiste, bien sûr clandestine, qui, dans le but de former des cadres politiques et militaires pour la Résistance, crée une véritable université et organise des représentations théâtrales et des compétitions sportives, mais aussi, de façon plus dramatique, par les prélèvements d'otages et les transferts d'internés vers les camps de concentration d'Auschwitz et de Mauthausen, enfin par plusieurs évasions spectaculaires.

Dans la nuit du 5 au 6 mai 1944, quarante-deux internés s'évadent par un tunnel de cent quarante-huit mètres de long, creusé à partir de la baraque des douches et qui descend à deux mètres de profondeur pour passer sous la clôture du camp. Un détachement de SS prend alors le contrôle du camp et, le 9 mai, la totalité des internés est transférée à Compiègne, puis, quelques semaines plus tard, dans le camp de concentration de Neuengamme, près de Hambourg.

Il n'y aura que peu de survivants...

D'août 1944 à 1947, le camp est à nouveau utilisé, cette fois pour accueillir des prisonniers de guerre allemands.

Le camp aujourd'hui

Le site du camp est aujourd'hui un lieu de mémoire, entretenu par un Comité du souvenir.

Il regroupe une baraque musée, un Mémorial, un wagon du type de ceux ayant servi à la déportation des internés, divers souvenirs du camp et un arboretum.

Pour en savoir plus

- Sur le camp de Voves

Les archives du camp de Voves sont conservées aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Elles sont principalement constituées de documents relatifs à l'organisation du camp, y compris les travaux d'aménagement des bâtiments, de rapports du directeur au préfet, de registres, listes, fichiers et dossiers individuels des internés et de dossiers relatifs à la gestion du personnel.

Ces archives sont aujourd'hui librement communicables aux chercheurs, à l'exception des dossiers de personnel.

- Pour consulter l'inventaire des archives du camp de Voves

- Sur la Résistance

Nous vous invitons à découvrir le site du Musée de la Résistance nationale, réseau de musées présents dans toute la France et fédérés au sein d'une association nationale ayant son siège au musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne.



Rubriques

>> [Toutes les rubriques](#) <<

- [Actualité](#) (123)
- [Des livres](#) (47)
- [Des opinions](#) (9)
- [Divers](#) (123)
- [Histoire](#) (114)
- [Irlande](#) (94)
- [J'aime](#) (129)
- [La deuxième guerre mondiale](#) (81)
- [La vie](#) (18)
- [Ma vie](#) (211)
- [Mon herbier](#) (5)
- [Nature](#) (177)
- [Suède](#) (82)

Rechercher

Rechercher

Source

Recherchez aussi :

- [google.nl/imgres?um=](#)
- [camp de concentration](#)
- [seconde guerre](#)
- [compiègne camp](#)
- [le camp de gaillon](#)
- [voves camp](#)
- [camps d'internement de](#)
- [camp de voves eure-et-](#)
- [camp compiegne](#)
- [camps pithiviers](#)

Derniers commentaires

joli blog bonne continuation et si vous le souhaitez
mer ci de laisser un commentaire sur <http://co ul>
Par [lysie](#), le 09.06.2012

je suis tout a fait d'accord avec ce que tu as écrit, je
te trouve courageux d'écrire ca. bravo!
Par [Anonyme](#), le 05.06.2012

sa tombe a berlin est toujours materialisee ,mais
vide...! en 1947 les soviétiques après l' avoir
exhume' le fo
Par [Gineste](#), le 31.05.2012

nul!!!!
Par [nom](#), le 18.05.2012

elle s'apelle comment l'oeuvre avec la famille urgent

Lorsque j'appris, plus jeune, que l'Eure et Loir, avait "abrité" un camp, j'ai éprouvé une grande déception. Bien sur, il n'était pas Drancy, Compiègne, Pithiviers ou d'autres.... Mais c'était "un camp".

Le camp de Voves se situait au sud du département, à 22 Km de **Chartres** (préfecture où Jean Moulin y fut préfet) et 50 d'**Orléans** (Loiret).

Il fut créé au cours des années 1917-18, où il fut utilisé par l'aviation, au cours de la 1ère GM. Il fut délaissé jusqu'au 1er novembre 1930, où des soldats du génie en prirent possession pour bâtir un terrain militaire, qui ne fut jamais terminé. Enfin des combattants de la DCA s'y installèrent.

A la fin de l'année 1939 (ou 1938 selon d'autres sources), un décret change son orientation et en fait un camp d'internement administratif pour des "personnes dangereuses au regard de la défense nationale ou de la sécurité publique".

Le 26 juin 40, après la capitulation, il reçoit des prisonniers de guerre français dont le comédien **Jean Lefèvre** et le futur ministre de Pétain, **Benoist-Mechin**. Puis les prisonniers furent regroupés à **Chateaudun**, et ceux qui restèrent, partirent pour l'Allemagne... Le camp fut fermé fin 1941.

Pour réouvrir, définitivement le 5 janvier 1942, avec l'arrivée des prisonniers du **camp d'Aincourt** (Seine et Oise). Voves est essentiellement un **camp "politique"**, internant des militants communistes, ainsi que d'autres "indésirables" : des "droit-communs", étrangers, des trafiquants du marché noir, des juifs, des proxénètes.... Plus de 2 000 personnes transitèrent par Voves, venant de nombreux autres "petits" camps (Chateaubriand, Gaillon, Rouillé, Ecrouves...).

Ce camp était divisé en 2 parties : l'une (le "**petit camp**") pour la direction, la gestion, la cuisine, les gardes, dortoirs...., l'autre pour les internés (ou "**grand camp**"), avec baraquements, infirmerie, parloir et postes de garde. Le commandant était aidé par la police et la gendarmerie (tous français). Il y avait un médecin et des infirmières. Environ 180 personnes "encadraient" le camp.

Les conditions de vie furent épouvantables. Des prisonniers servirent d'otages et furent fusillés, d'autres furent "transférées" vers des camps de concentration ou extermination (**Auschwitz**, **Mauthausen**).

Mais les communistes avaient créée "une vie", "un espoir", à l'intérieur de Voves. La solidarité était exemplaire, les baraquements furent appelées "familles". Pour préparer les évasions qui furent nombreuses (20), ils inventèrent des "divertions" : sport, théâtre, chorale, orchestre, ateliers...

Voves avait son commandement clandestin de résistance intérieure, en liaison avec le **capitaine Roland Gaudy** (chef de la résistance en Eure et Loir), qui permit la réalisation de la plus fameuse **évasion du 5 au 6 mai 1944**. Durant cette huit (de pleine lune), 42 internés s'évadèrent par un tunnel de 148 M de long, creusé à partir de la baraque des douches et qui descendit à 2 m de profondeur pour passer sous les barbelés. Ces hommes rejoignirent la résistance, participèrent à la libération de l'Eure et Loir et de celle de la France.

Cette évasion aurait inspiré le film "**la grande évasion**" avec Steeve Mac Queen.

Les conséquences furent dramatiques, le 8 mai, les SS vont prendre Voves en charge et le 9 mai 1944, les derniers internés (environ 800 personnes), dans des wagons à bestiaux, furent dirigés vers le **camp de Royallieu** à **Compiègne** puis le camp de concentration de **Neuengamme**. Très peu en revinrent.

A la libération, le camp prit le nom de "**PG 502**" et "accueillit" des prisonniers allemands.

Il ne fut démantelé qu'à partir de 1947.

Le comité du souvenir du camp de Voves fut créé en 1987. Il comprend une baraque-musée, un wagon 1942, un abri de protection du tunnel d'évasion et un cèdre de l'Atlas (arbre de la liberté), qui a rejoint 135 arbres d'essences différentes.

Pour ne pas oublier que même dans "les petits camps" la souffrance et la mort étaient bien là.

la photo représente l'entrée du camps de Voves.

A bientôt, Aerin.

<http://aerin.centerblog.net/211-le-camp-de-voves>

lundi 25 juin 2012

Les camps d'internement français entre 1939 et 1945 : Camp de VOVES

Page 1 of 1

CAMP DE VOVES (Eure-et-Loir)

Le CENTRE DE SEJOUR SURVEILLE DE VOVES figure en annexe à la circulaire n° 127 Pol. Cab. du 31 janvier 1942 du Ministère de l'Intérieur comme étant en voie d'installation.

Après avoir hébergé des prisonniers de guerre français en 1940-1941 (FRONTSTALAG 202), puis 3 000 prisonniers Nord-Africains de mars à juin 1941, le Camp de VOVES accueille des détenus politiques à partir du 5 janvier 1942. Les internés étaient originaires de toute la France mais en particulier de la région parisienne, du Nord et de la Bretagne. 2 040 hommes appartenant à 21 nationalités différentes passeront dans le Camp de VOVES entre janvier et mai 1944, avec deux pointes à 976 détenus.

Plusieurs évasions permettront à 81 d'entre eux de recouvrer la liberté, dont 42 en utilisant un tunnel de 148 m creusé de leurs mains en deux mois et demi !

Mais 600 autres connaîtront la déportation dans les camps nazis.

Fermé le 9 mai 1944, le Camp de VOVES sera utilisé - juste retour des choses ! - comme camp de prisonniers de guerre de l'Axe de septembre 1944 à avril 1947.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

....., le

Les registres des Entrées et
Sorties du CAMP DE VOVES ont été remis
par Mr LE DIRECTEUR DU CAMP, à L'Inspection
Générale des Camps à VICHY.

Avisé verbalement par le
Directeur de VOVES, ce jour II H 15.

Le 22 Mai 1944

~~Famous yeatman~~

~~Hecker
Eugene~~

~~Heirson
Hanna Paul~~

~~Harvard
Francis
Marie~~

Francis
Nina Hecker

Edward
Gunn

Francis
Marie P

26.12.1911. a Paris 112

24.3.1898. a Sain 113

15.5.1893. a
Comblennes (Somme)

R
a

R

R

715 112

714
715 112

715
715 112

716
715 112

RG/37

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

ETAT FRANCAIS

CABINET DU PREFET

SECTION POLITIQUE

NOUS, P. LE BAUBE, PREFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 18 Novembre 1939;

Vu la circulaire ministérielle n° 257 Pol 5 de M. le
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 19/5/1941;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Sarthe en date du
22/2/41, prescrivant l'internement administratif du nommé
HAVARD François, né le 15/5/1893 à Comblées (I.&.V);

Vu les instructions de M. le Préfet Délégué du
Ministère de l'Intérieur en date du 5 Juin 1942;

ARRETONS :

Article 1er. - La mesure d'internement administratif prise
à l'encontre du nommé HAVARD François, né le 15/5/1893 à
Comblées (I.&.V) est rapportée.

Article 2. - M. le Chef du camp de VOVES est chargé en
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

CHARTRES, le 10 JUIN 1942.

LE PREFET,

P. Le Baube

P. LE BAUBE.

NOUS, P. LE BAUBE, PREFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 18 Novembre 1939;

Vu la circulaire ministérielle n° 257 Pol 5 de M. le
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 19/5/1941;

2
Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Sarthe en date du
22/2/41, prescrivant l'internement administratif du nommé
HAVARD François, né le 15/5/1893 à Comblésac (I.&.V);

Vu les instructions de M. le Préfet Délégué du
Ministère de l'Intérieur en date du 5 Juin 1942;

ARRÊTONS :

Article 1er. - La mesure d'internement administratif prise
à l'encontre du nommé HAVARD François, né le 15/5/1893 à
Comblésac (I.&.V) est rapportée.

Article 2. - M. le Chef du camp de VOVES est chargé en
ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

CHARTRES, le 10 JUIN 1942.

LE PREFET,


P. LE BAUBE.

EN/FE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction Générale
de la
Police Nationale

Réf. - P.N. IV - N°

45558



ETAT FRANÇAIS

Paris, le 5 JUIN 1942

LE PREFET
Délégué du Ministre de l'Intérieur

à Monsieur le PREFET D'EURE ET LOIR

OBJET. - A/S du nommé HAVARD François

REFERENCE. - Procès-verbal d'audition du Préfet du Camp de CHATEAUBRIAND en date du 24 Avril 1942.

Je vous prie de prendre un arrêté de libération en faveur du nommé HAVARD François domicilié I4, rue de l'Yser, LE MANS (Sarthe) actuellement au centre de séjour surveillé de VOVES.

Il y aura lieu de faire signer à cet interné un engagement d'honneur en lui indiquant que, faute de le respecter, il serait à nouveau réinterné.

Vous lui ferez préciser l'adresse où il se retire, en aviserez le Préfet intéressé, et me rendrez compte de l'exécution de ces instructions.-

POUR LE SIGNATURE
SECRETARIE D'ETAT A L'INTERIEUR ET P.N.
LE PREFET DELEGUE, DANS LES TERRITOIRES...

D. Huguenot

PREFECTURE D'EURE-&-LOIR

E T A T F R A N C A I S

CABINET DU PREFET

-----00000000-----

Section Politique
--

CHARTRES, le 22 Juin 1942.

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR

à Monsieur le Préfet de la SARTHE

Objet : au sujet du nommé **HAVARD François**

Réf. : Instruction **PN.IV. N° 45.558** de M. le Préfet
Délégué du Ministre de l'Intérieur en date
du **5 Juin 1942.**

J'ai l'honneur de vous informer que le
nommé **HAVARD François**
Né le **15 Mai 1893** à **Comblesac (Ile et Vilaine)**
interné au centre de séjour surveillé de **VOVES**, vient
d'être libéré le **16 Juin 1942.**

L'intéressé a déclaré se retirer à **u MANS**
14, rue de l'Yser.

LE PREFET,

P. LE BAUBE.

Camp de Voves le 10. Mai 1942.

Ma chère Blanche mes chers enfants

Je t'écris ces quelques lignes pour vous donner
de mes nouvelles qui sont toujours bonne
la santé va bien, et j'espère que pour vous il en soit
de même. Ma chère Blanche je t'avais annoncé
que nous avions des visites, et en effet il y en avait 20
par jour, mais je crois qu'elles vont être sérieusement
réduites. Je n'en connais pas le nouveau règlement
pour le voyage tu pourrais te renseigner soit à la
Préfecture ou à la mairie il y en a à qui l'on délivre
des bons de transports pour venir rendre visite à leur
mari interné.

Pour tout dire dimanche c'est la première à vous il a
été tristement inauguré, ce matin

commencés vers une
destination inconnue. la liste s'allonge, enfin il faut
prendre courage et patience.

Je viens d'apprendre que les visites étaient maintenant
telles qu'elles sont jusqu'au 30. donc si tu pouvais avoir
un bon de transport je serais bien content de vous voir au
moment des vacances de la Pentecôte par exemple, vous
pourriez en même temps aller passer quelques jours chez
jean. Ou alors attendre les grandes vacances, même même
pourrai venir aussi si cela ne change pas et ici là
Toutes pour le mieux, s'il faut payer le train etc. demandez

très chers sans doute pour votre maigre budget.

J'ai envoyé un mot à Jean pour lui faire connaître mon arrivée à Voves, pour les colis je t'avais dit qu'il fallait envoyer tout en un. cela n'est pas nécessaire, on peut encore faire quelque chose ici.

Si cela peut t'intéresser voilà les heures de Chartres à Voves, il n'y a plus de train c'est un car qui fait le service voyageurs de Chartres à Orléans et passe par Voves, si tu pourrais venir. Départ de Chartres 9.^h 10, 11, 45, 18.^h 30, il s'agit de savoir les trains qui partent de Maun qui correspondent avec les heures d'arrivée à Chartres.

Voilà les renseignements fournis mais il ne faut pas s'en fier, si vous ne pouvez pas avoir un bon de transport sans frais ce sera à remettre à plus tard car il faut au moins compter 15 francs de voyage par personne.

Tu revois et bon courage et bonne route à tous bien des choses de ma part à tous les voisins et amis je vous embrasse bien tous. aussi que Muriel et chez Marcel

François Havard

C. S. P.

à Voves

Eure et Loir.

P. S. Les heures de cars que je te mets c'est l'arrivée à Voves et non le départ de Chartres qui doit se faire à peu près une demi-heure plutôt.

F. H.

Voves le 13. Mai 1848.

Ma chère Blanche
mes chers enfants

J'ai écrit une date puisque sur ta lettre d'avis tu me dis vouloir venir me voir le plutôt possible. Si est le 20 Mai le jour qui est désigné, il te faudra sans doute des papiers d'identité lires et de famille, ou carte d'identité. ta carte de priorité doit pouvoir servir sans doute, Profond, lui la dame de l'Allee de Tenay était là demain. une autre dame de la rue Jean Jaurès doit venir aussi. Peut être iras tu à Branerainville avant de venir ou après, ce serait préférable que tu ailles avant si tu y vas. Il faudra que tu apportes ton manger pour le midi, l'on mange sur place, si tu vas à Branerainville la veille, tu pourrais laisser tes affaires que tu apporteras de Mauv dans un café pour me pas t'en charger, et aussi tu pourrais apporter quelques choses de plus. quelques kilos de haricots, ou des patates, des œufs. enfin tu verras. l'on peut faire cuire, peut être que la belle sœur Jeanne pourra venir avec toi, ou alors donnez vous rendez vous. à Voves Les visites ont lieu à l'arrivée des trains et dars entre 9h et 10h. jusqu'à vers 5 heures le soir, j'espère que tu recevras ma lettre à temps. je tâcherai de t'envoyer les heures de cars de Voves à Courcy aussitôt que je les connaîtrai. Je te remets les heures des cars de Chartres à Voves. avec les arrivées à Voves 9h 10. 11h 45, 18h 30

pour le retour de Voves à Chartres 9^h55, 18^h33, 20^h18.
Le cas de 20^h18 doit te faire arriver vers les minuit au Châs.
à toi de voir à la gare pour les heures de trains et aussi pour
ton billet, il faut peut être le prendre à l'avance renseignements
toi la dessus. Je termine et te dis au 20 Mai c'est la date
arrêtee si tu ne venais pas, le train serait passé.

Je vous embrasse bien tous, bien le bonjour aux voisins
et amis, Bons baisers à tous.

voilà l'adresse.

François Havaud
C. S. S.

de Voves

Eure et Loir.

Paris le 3^e Juin 1962

Ma chère Blanche
et mes chers enfants

J'attendais de tes nouvelles tous les jours pour écrire, en effet je ne pourrais pas attendre pour écrire, cette semaine j'ai attendu je croyais toujours avoir des nouvelles. Je sais que tu as beaucoup de travail avec tes lapins pour aller à l'école qui est rare par chez vous et ici il y en a toujours, enfin le dimanche c'est que vous êtes tous en bonne route et moi cela va très bien, le travail continue, et le beau temps aussi.

Je suis bien content du travail de l'école à Bernand et aussi de l'école moi aussi j'attends la date du 1^{er} mais bien sûr c'est encore loin d'ici là, pour les permis il y a une femme

de ceux qui à ce bon quart
fauga à Paris pour elle et sa fille. par
les soins de la Préfète. C'est un
Bonnet de P. L. Bris, taillé à Paris
quelque chose cela te servira bien mieux
de frais, pour les robes des visiteurs
donnerai le tien, celui des enfants et
celui de mon frère, si il veut venir
Lors me les demandes d'ici quelques
jours. et il faudra bien te les insérer
tiens: qui sont de tuis en tout-mais
me crois pas que les enfants sont complis
comme visiteurs, celui qui pour qui
tu avais apporté un petit coin romain
en visite le 14, c'est bientôt. Toi tu
me diras quel est pour les arrivées à
Paris et pas quel cas. ce sera nous sont
le Samedi et pour Eugène si il vient
ce serait qu'il nous se couche à Paris
et qu'il fasse le train de Paris qu'il
demande à Coeur et la prendre le
cas pour Paris et nous nous trouveriez
ensemble à Brancainville pour

venir à Paris, il sera comme il pourra
cas le cas d'Orléans à Paris, m'arrive
que vers 10 h. lorsqu'il est à l. heure
chats anciens après que nous avez été
enfants de dormir, le mieux c'est de
dormir et de ne pas entendre le voyage
surtout si le sommeil ne tombe pas, car
si il est en train.

C'est à peu près tout ce qu'il y a à dire
dire pour aujourd'hui que tu me de
camps continue toujours avec ses jours
sans en moins beaux.

Qu'en serais, et bonne route à tous, bon
souhaiter bien des choses de ma part à
tous les voisins et amis. Je vous embrasse
bien tous ainsi que Minnie et chez
Mercef. Bons baisers à tous.

Francis Howard

C. J. J. B. L.

Paris

Paris et Lois.

Bon soir pour les colis qui auraient été envoyés
par en feu tarde de savoir combien et dans
quelles conditions ils ont été envoyés.

Bien des choses à tous les voisins et amis
je vous embrasse bien tous ainsi que
Mémé et Bob Marcel. Bons baisers à tous

F. envoie Howard.

C. J. S. P. S. L.


Voies Eure et Loir.

Paris le 4 Juin 1942.

Ma chère Blanche
Mes chers enfants

J'espère que vous êtes rassurés. vous
avez du savoir de mes nouvelles à présent
je suis toujours en bonne santé et
j'espère que vous êtes tous de même
si je ne vous ai écrit que une lettre la
semaine dernière c'est que j'ai écrit

à Jean pour avoir un peu de provisions
Puybard, lui dimanche j'aurais de chaque
de l'orange vous en. ce soir il fait un peu
moins chaud, il y a un beau jour de
grande chaleur, mais ici c'est quand
même supportable, si il y a pas d'ombre
il a quand même de l'air et qui vient
être large. Tu dois être bien emmaillé pour
nourrir tes lapins avec tous nos seules
tous et vit être écrits pour la débâcle.
Je travaille toujours, sans doute tout le
mois de juin. Et après je verrai si il y a

Coller ici l'étiquette générale du 51 ^e au do 510 bis.		N° 517-2	
		RÉCÉPISSÉ	
		à remettre au déposant.	
A remplir l'Agent des Postes.		(A remplir par l'Expéditeur.)	
leur déclarée :		NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE :	
l. _____		Monsieur <u>Howard</u> <u>Tekson</u>	
emboursement :		rue <u>de la concentration</u> <u>B. 3</u>	
l. _____		à <u>Voies</u> <u>Eure et Loir</u>	
Poids :		(A remplir par l'Agent des Postes.)	
S. _____		Nature de l'objet : _____	
		Signature de l'Agent { _____	

encore du travail si il n'y en a plus ce camp
il y en a toujours avec le vol de la laine et
autour du camp. jusqu'il manque plus
de tous hommes pour la culture, il y a
ici des ~~braves~~ qui ne demandent pas même
que de s'employer. même si la campagne
cela me rattrapera mon jeune âge. et mes
frères passés chez moi. il y a encore qu'il y
enies, en fin espérons que cette vie se
terminera bientôt et que je pourrais encore
travailler pour élever mes enfants qui
seraient mieux à manger du pain que
par leur père que celui de la maigre
allocation.

J'attends toujours la date de la fin
de l'année en attendant mes petits enfants. je
pense souvent à la figure que fera le petit
François car il ne me connaît pas. et
Bernard et yvette cela leur fera une drôle
d'impression aussi sans doute, ou se rasera
son autorisation un de ces jours, et Eugène
aussi, c'est avec cela que nous entrerons au
camp.



Jean Havart,
Jeanne Havart,
sa femme
et leur fille



alors domiciliés à
Trancrainville (28)





SARTHOIS au VOVES convoi en provenance de Chateau Briant

N°	Noms Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Lieu de domiciliation	Date d'admission à Voves
20	AVOIE	1891.03.06	Beaumont sur Sarthe (72)	Le Mans (72)	1942.0
52	BOMER	1908.12.30	Le Mans (72)	Le Mans (72)	1942.0
91	CHESNE	1907.12.09	Noyen (72)	Le Mans (72)	1942.0
131	DROUAULT	1888.02.12	Sillé le Guillaume (72)	Le Mans (72)	1942.0
132	DROUIN	1901.11.06	Fresnay sur Sarthe (72)	Le Mans (72)	1942.0
167	FRIN	1897.08.04	Noyen (72)	Le Mans (72)	1942.0
208	HAVARD	1893.05.15	Comblessac (35)	Le Mans (72)	1942.0
237	LALOUE	1907.06.15	Brette les Pins (72)	Le Mans (72)	1942.0
272	MANCINI (6)	1907.04.01	Paris 02è	Le Mans (72)	1942.0
273	MARAI	1899.12.18	Amberay (27)	Le Mans (72)	1942.0
274	MARÇAIS	1897.08.10	Le Mans (72)	Le Mans (72)	1942.0
316	PAPIN	1892.02.15	Parigné l'evêque (72)	Le Mans (72)	1942.0
396	TAFFOUREAU	1891.09.25	Orléans (45)	Le Mans (72)	1942.0
416	VAYER	1909.10.30	Le Mans (72)	Le Mans (72)	1942.0

(2) Etaient à l'hôpital de Nantes lors du transfert du 07.05.1942.

Les dates de naissance font références aux registres d'état-civil des mairies dans la mesure du possible.
Il en est de même pour les dates de décès

(6) Internés dont le nom est mentionné sur une liste établie par le directeur du camp de Voves, suite à un courrier du Préfet délégué du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur à Préfet d'Eure et Loir en date du 29 mai 1942 mentionnant :
" il ressort de certains rapports ou inspections récentes que les centres de séjour surveillé abritent des internés qui, en raison de leur grand âge ou de leur état de santé très déficient, sont certainement dans l'incapacité de développer une activité politique sérieuse.

Deux inter
le numéro

Date de li
est celle me
ditenus aux
Et, l'absence

Date d'arrivée	A Voves		Profession déclarée	Transfert de Voves		Camp principal (en déportation)	Situation : DCD	
	Matricule	Baraques		Date	Lieu/Raison		Date	L
5.07	484		représentant de commerce	1942.06.26	libéré			
5.07	605	36	ajusteur SNCF	1943.11.18	Pithiviers (45)			
5.07	554	37	représentant de commerce	1943.01.09	évadé			
5.07	610	37	retraité des tabacs	1943.11.18	Pithiviers (45)			
5.07	611		agent PTT	1942.06.16	libéré			
5.07	623	19 - 39	employé SNCF	1943.02.19	libéré			
5.07	716		employé SNCF	1942.06.16	libéré	Sachsenhausen		DCD - 1945.03.13 - Dachau
5.07	751		mouleur sur machine	1942.06.26	libéré			
5.07	779		cordonnier	1942.06.26	libéré			
5.07	754		employé d'assurances	1942.06.22	libéré	Sachsenhausen		DCD - 1945.03.27 - Buche
5.07	776	36	tourneur sur métaux	1943.11.18	Pithiviers (45)			
5.07	805		employé SNCF (poseur de rails)	1943.11.18	Pithiviers (45)			
5.07	871		distributeur SNCF	1942.06.16	libéré	Sachsenhausen		DCD - 1945.02.28 - Buche
5.07	887	36	ajusteur-mécanicien	1943.10.22	évadé			

nés se sont vu attribuer
481. Mais pourquoi ?

ération indiquée:
ntionnée sur le courrier de libération (dossiers
D28).
de ce dernier, c'est la date inscrite sur le registre

Le Mans Prison du Vert Galant

23 mars 1943

Liste des préfets de l'État français

Période	Identité	Fonction précédente
septembre 1940 novembre 1941	Jean Baptiste Victor Dissard	préfet de Corse
novembre 1941 février 1943	Marcel Picot	
février 1943 août 1944	Lucien Porte	
août 1944 décembre 1945	Jean-Louis Costa	



Le 24 juillet 1943 l'ambassadeur de France, de Brinon, demande au préfet de la Sarthe si une intervention en faveur de François Havard était opportune.

Refus du préfet de la Sarthe Lucien Porte.

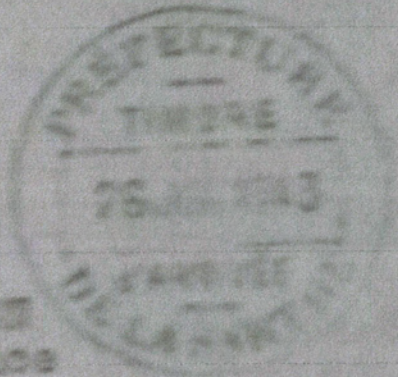
Notre père était déjà parti à Sachenhausen le 7 mai 1943, depuis Compiègne.

J.F./F.N.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU
GOVERNEMENT FRANÇAIS
DANS LES
TERRITOIRES OCCUPÉS

Paris le 24 Juin 1943

N° DS 5717/MS
Service des Territoires Occupés



Monsieur de BRINON
Ambassadeur de France
Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement
Délégué Général du Gouvernement Français dans les
Territoires occupés

A Monsieur le Préfet de la Sarthe
LE MANS

L'attention de la Délégation Générale a été attirée sur l'arrestation, par les autorités allemandes, de Monsieur François RIVARD, domicilié 14 Rue de l'Yser au Mans (Sarthe).

Je vous serais reconnaissant de me transmettre, dès que vous le pourrez, tous les renseignements qu'il vous sera possible de recueillir concernant cette affaire.

J'attacherais du prix à savoir si vous avez jugé opportun d'intervenir en faveur de l'intéressé et dans l'affirmative quelle suite a été réservée à vos démarches. / . 10

Jacques Surin

REC 1-10 1943

242
N° de la fiche : 102

Département de la Sarthe

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM... HAYARD..... Prénoms François
Né le 15 Mars 1893 à Comblessac Département Ille-et-Vilaine
Profession ..électricien à la S.R.G.E. Nationalité Française.....
Domicilié au Mans, rue de l'Yser.....Départ Sarthe.....
Situation de famille .. marié, trois enfants âgés de 12, 10 et 5 ans.....
Nombre de personnes à charge .. quatre, sa femme et ses trois enfants.....
Situation financière .. est propriétaire de sa maison, rue de l'Yser.....
Services militaires classe 1915, service armé.....

Arrêté le 25 Mars 1943 au Mans.....Départ Sarthe.....
Motif de l'arrestation .. En raison de son activité politique antérieure.....

Lieu de détention Camp de détention politiques à Compiègne (Oise).....

Condamné le à
Par le Tribunal de

Autorité française intervenue néant.....

A la date du

Résultat de l'intervention

Renseignements et observations complémentaires : Membre du Bureau régional
... de l'ex-parti communiste, avait été candidat à diverses élections pour
son parti.

Fiche à transmettre à la DELEGATION GENERALE DU GOUVERNEMENT FRANCAIS
DANS LES TERRITOIRES OCCUPES - (Délégation spéciale pour l'Administration,
Place Beauvau.

Le Mans le 22 Mai 1943

Le Commissaire Central,



[Handwritten signature]

JAB

27 Juillet 43

LE PREFET DE LA SARTHE

A MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE
Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement
Délégué Général du Gouvernement Français dans
les Territoires Occupés - PARIS

Réf. - Votre dépêche P.S. 5037/43/3
du 24 Juillet 1943

Par votre dépêche citée en référence, vous
avez bien voulu appeler mon attention sur l'ar-
restation par les Autorités Allemandes de
M. François HAVARD, domicilié 14, rue de l'Yser
au Mans, et vous m'avez demandé de vous trans-
mettre les renseignements en ma possession con-
cernant cette affaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
des indications que j'ai recueillies, M. François
HAVARD, né le 15 Mars 1923, Employé de la S.N.C.
comme électricien, a été arrêté le 23 Mars 1943
au Mans, en raison de son activité politique
antérieure et serait actuellement détenu au Camp
de Compiègne.

L'intéressé étant membre du Bureau de l'ex-
parti communiste avait été candidat à diverses
élections de ce parti.

.....

Archives Départementales
de la Sarthe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

assigné,

, sur l'honneur, avoir rompu toute attache avec les organisa-
nelles qu'elles soient, définies à l'article premier de la loi du
et 1940, portant interdiction des associations secrètes.
prends l'engagement d'honneur de ne jamais adhérer à une
organisation, au cas où elle viendrait à se reconstituer.

le _____

(SIGNATURE)

Dans ces conditions, j'estime qu'une inter-
vention auprès des autorités compétentes est
faute de M. HAVARD me paraît indispensable.
donne activité en matière de l'intéressé.



Voir si
Veuillez en
1. Affilié
Vos des

honneur, avoir rompu toute attache avec les organes
qu'elles solent, désignées à l'article premier de la loi
portant interdiction des associations secrètes.
L'engagement d'honneur de ne jamais adhérer à
aucune association, au cas où elle viendrait à se reconstituer,

LA PRÉFECTURE,

(Signature)

Dans ces conditions, j'atteste qu'aucun intérêt
personnel des administrés n'a été lésé en
raison de la présente interdiction de
certaines associations, au cas où elles viendraient à se reconstituer.



AP/RN

PRÉFECTURE
DE LA SARTHE

ÉTAT FRANÇAIS

29 JUIL 1943

ARRIVÉ

pour l'administration
FICHE ÉMISE

Cabinet

du Préfet

13069

Le Mans le 27 Juillet 1943

LE PRÉFET DE LA SARTHE

Blois
Sartre

A MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE
Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement
Délégué Général du Gouvernement Français dans
les Territoires Occupés - PARIS

Réf. - Votre dépêche D.S. 5937/43/S
du 24 Juillet 1943

Par votre dépêche citée en référence, vous
avez bien voulu appeler mon attention sur l'ar-
restation par les Autorités Allemandes de
M. François HAVARD, domicilié 14, rue de l'Yser
au Mans, et vous m'avez demandé de vous trans-
mettre les renseignements en ma possession con-
cernant cette affaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
des indications que j'ai recueillies, M. François
HAVARD, né le 15 Mars 1893, Employé de la S.N.C.F.
comme électricien, a été arrêté le 23 Mars 1943
au Mans, en raison de son activité politique
antérieure et serait actuellement détenu au Camp
de Compiègne.

L'intéressé étant membre du Bureau de l'ex-
parti communiste avait été candidat à diverses
élections de ce parti.

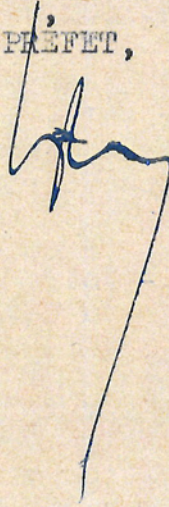
.....

Archives de l'ONAC de Caen

le 16 juin 2016

Dans ces conditions, j'estime qu'une intervention auprès des Autorités d'occupation en faveur de M. HAVARD me paraît inopportune étant donné l'activité antérieure de l'intéressé.

LE PRÉFET,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized monogram or initials, positioned below the typed text 'LE PRÉFET,'. The signature is somewhat abstract and difficult to decipher, but it is clearly a personal mark.

FN note 5-6-50 AGS

= HAVARD

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

EN CAS D'ARRESTATION D'UN AGENT DE LA S.N.C.F.

PAR LES AUTORITES ALLEMANDES

Bureau des prisonniers
8, rue de Londres
PARIS (9^e)
(Tél.: Tri 91-73)

Pourcentage
27/119

François

NOM : HAVARD

Prénoms : François, Marie

Date et lieu de naissance . . : 15-5-1893 à COMBLESSAC (Ille-et-

Situation de famille : Remarié - 3 enfants - Vilaine)

Grade à la S.N.C.F. : Electricien

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . : 6 Mars 1919

Résidence de service : LE MANS (Section Sud)

Domicile civil : 14, rue de l'Yser au MANS (Sar-

Qualités professionnelles . . : Bonnes the)

Services militaires : Classe 1913 - 26 et 8^e Rég

(grade, campagnes, citations, Artillerie A.S.S. 9^e S.

blessures)

Affiliation politique

Motifs de l'arrestation, lieu et date : 24 Mars 1943 - inconnus -

Condamnation s'il y a lieu

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : Bons renseignements recueillis

Lieu d'internement : Incarcéré à SOMPIEGNE pendant

Nom du défenseur : quelque temps - Nous ignorons

actuellement le lieu où il se trouve.

17 JUIL 1950
Arch. E.C.

Délégation pour l'Administration
FICHE FAITE

Archives ONAC Caen
le 14 juin 2016

INFORMATIONS SPECIALES DES
AGRESSES OPEREES PAR LES AGRESSES
ALGERIENS DANS LE MOIS DE MAI 1943

NOM DE LA VICTIME	NOM et Prénoms	adresse	motif et lieu de l'arrestation	Noms du Jeune homme et de la jeune femme	N° de la dérogation de la Police	Interventions	Lieu de détention	OBSERVATIONS
1.4.1943	COCHILLON Albert	Burpin - La Purverie	dénoncé comme ayant des armes - Burpin		6.5.1943 N° 233	Rient	Le Mans	libéré 2 ou 3 jours après son arrestation
1.5.1943	LUCIF Emiel	10 Mans, rue Jean Gauthier	Incertain Le Mans		15.5.1943 N° 234	Rient	Incertain	
2.5.1943	FOUQUET Henri	Requet-sur-Lair	Incertain Requet-sur-Lair		19.5.1943 N° 237	Rient	Evreux - dénoncé de la Police	
3.5.1943	FOURNIER Alice	Cirrus-Foulette, etc	supposée atteinte de maladie vénérienne - Cirrus-Foulette		20.5.1943 N° 238	Rient	Hôpital de Mans	
3.5.1943	ROBERT Albert	Le Mans, Ch. de Laigné	Incertain de vol Le Mans		24.5.1943 N° 239	Rient	Le Mans	
4.5.1943	COCHILLON Pierre	Le Mans, Ch. de Laigné	Incertain de vol Le Mans		24.5.1943 N° 240	Rient	Le Mans	
4.6.1943	COCHILLON Marcel	Le Mans, Ch. de Laigné	Incertain de vol Le Mans		26.5.1943 N° 241	Rient	Le Mans	
5.5.1943	ROBERT François	Le Mans, rue de l'Église	écrits en relation de son activité politique - Église - Le Mans		26.5.1943 N° 242	Rient	Camp de dé-tention de Compiègne	
6.6.1943	COCHILLON Marcel	Bourlemont-sur-Burthe	abstergé envers les Français (Volonté Impérial)		27.5.1943 N° 243	Rient	Le Mans	

Le Mans, le 6 Juin 1943
 LE PRÉFET,

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

LE PARIS le 22 novembre 1942

N° 2234

L'Inspecteur de Police QUIBERT, du Service
des Enseignements Généraux,

Enquête au sujet d'inscrip-
tions anti-Allemandes et
anti-gouvernementales con-
statées sur le wagon K F N°
200.015.

A MESSIEUR LE COLLEGAIRE DE POLICE, CHEF
DU DISTRICT ET DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
AU PARIS.

S-D-24-12-42

Répondant à vos instructions relatives à des inscrip-
tions anti-Allemandes et anti-gouvernementales constatées
sur le wagon K F N° 200.015, j'ai l'honneur de vous rendre
compte de résultats de l'enquête à laquelle je me suis livré,
assisté de l'inspecteur H. BRÉD.

Le wagon précité est arrivé le 25 novembre 1942 à 10 h.
27 à la gare de LA FERTÉ-BERNARD par train n° 5.300, fermé à
PARIS et ayant pour terminus la gare de CHARTRES.

Les employés chargés de la conduite et du convoyage de
ce train appartiennent au roulement n° 304 de la gare de CHAR-
TRES et pour cette raison il m'a été impossible de les inter-
roger. D'autre part, une communication téléphonique entre la
gare de PARIS et celle de CHARTRES pour connaître les noms et
des employés n'a pas abouti, l'employé de bureau des Conduc-
teurs de cette dernière gare contestant que les conducteurs
de train n° 5.300 soient fournis par la gare de CHARTRES.

Les employés de la gare de LA FERTÉ-BERNARD n'ont pu
non plus vérifier à l'arrivée, si l'intérieur du wagon n° 200.
15 comportait des inscriptions à la suite et se sont bornés
à mettre le wagon au cas d'embarquement à la disposition de
la Société des Grands Moulins de LA FERTÉ-BERNARD.

Le 29 novembre 1942 trois autres wagons ont été mis à
la disposition de la même société. Comme le wagon n° 200.15
ces wagons étaient destinés à recevoir des charbonnets de I
rins pour l'Armée Allemande.

À l'occasion leur arrivée, tous ses véhicules ont été mis
à disposition. Au cours de l'opération le Chef de gare M. BERNARD,
Georges, 43 ans, a remarqué que des inscriptions injurieuses

à la craie placée sur le wagon. Il ne peut préciser lequel des quatre, mais il s'agit probablement du wagon n° 204.815. Il a fait part de ses constatations à un autre employé des Grands Réunis, M. J. CHIFFIN, Français qui déclare à son tour, aussi volontiers d'ailleurs, attachant peu d'importance à ces inscriptions tant qu'il considère comme des enfantillages, le fait qu'il soit parvenu à son travail de charpentier comportant l'arrimage de 213 sacs de 25 kilos de farine. Il ne lui est pas venu à l'idée d'effacer les inscriptions créées au passage tant que l'on pouvait prendre en sérieuse ce type d'écrits qui, sous des formes diverses, sont pratiqués journellement sur les wagons de bois que sur les autres des gares ainsi qu'aux abords de celles-ci. De la part d'un ouvrier employé aux sans travaux comme l'est M. BENOIST, une telle indifférence à l'égard d'inscriptions de cette nature ne surprend pas. M. LORANT, Français, Chef de gare à LA FERTÉ-MACONNAIN, confirme en effet leur fréquence sur le matériel roulant des chemins de fer et sur les bâtiments de l'entreprise de ce gare et précise qu'il doit souvent intervenir pour les faire disparaître.

Les renseignements recueillis sur la conduite, la surveillance, l'état d'esprit de M. BENOIST et de M. CHIFFIN les présentent comme des hommes très sérieux, incapables d'avoir écrit ces notes injurieuses à l'égard des autorités françaises ou allemandes. M. WILLINGER, directeur des Grands Réunis et maire de la ville de LA FERTÉ-MACONNAIN, dont les sentiments patriotiques sont indiscutés et qui fait preuve de compréhension vis-à-vis de la politique de collaboration franco-allemande reconnaît que ses employés ne méritent pas qu'on les soupçonne d'être les auteurs des inscriptions dénoncées sur le wagon n° 204.815.

Le Chef de gare de LA FERTÉ-MACONNAIN, qui ne tolérerait pas des fautes de la part de ses employés ne peut pas et ne peut leur reprocher de se livrer à des inscriptions de cette nature sur les wagons. D'autre part, pour le cas de wagon précité, il déclare que son personnel n'en a pu et le laisir, le wagon arrivé avec un retard de deux heures, ne peut être considéré vis à la disposition des Grands Réunis.

Il résulte donc de l'enquête que les inscriptions constatées avant l'arrivée du wagon à LA FERTÉ-MACONNAIN et qui ne peuvent être faites sans le concours de travail entre cette localité et la gare de SAON, point de départ du wagon. Il serait en outre utile de recevoir sur ce point les explications du chef de train n° 3.500 chargé de conduire le wagon à LA FERTÉ-MACONNAIN, mais, il n'a été impossible de joindre cet employé qui habite CHARENTON et qui fait partie du régiment n° 404 de cette gare. Le train n° 3.500 a été formé dans la nuit du 24 au 25 novembre 1942 à la gare de triage de SAON, le personnel de service à cette gare et qui a participé à la formation de ce train comprend deux hommes y compris un chef de manœuvre et un brigadier de manœuvre, sous les ordres de M. BONJAN, Inspecteur de réseau.

Il n'a pas été possible d'établir que l'un quelconque de ces employés ait participé de quelque manière aux inscriptions du wagon n° 206.813.

Ces inscriptions ont d'ailleurs pu être faites au moment du déchargement ou même encore postérieurement. Aucun renseignement n'a pu être obtenu permettant de situer le lieu au moment de ces inscriptions.

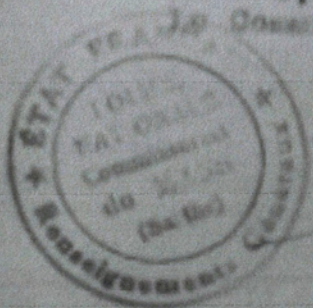
L'Inspecteur de Police,

signé : QUINERIN.

VU & TRANSMIS à Monsieur QUINERIN, Chef de détachement de la Police Sûreté N.D., 94, rue des Fontaines au LANT, sous couvert de Monsieur le Prefet de la Geste,

LE HAMB, le 21 décembre 1961.

Le Commissaire de Police,



Quinerin

Le 20.11.1944, le 15 novembre 1944.

A Monsieur le Commissaire Social,
Le 4022

SUBJECT Wagon de charbon de fer renouvert d'inscriptions anti-allemandes et anti-gouvernementales.

References ci-dessous.

En precedent à l'ouverture du wagon français L.N. 46415 expédié le 20.11.1944 par les chemins de fer de l'Etat-allemand et qui contenait 18 tonnes de charbon de fer, les inscriptions suivantes ont été découvertes:

- *Vive les Anglais
- Deux bulles pour De Gaulle et De Gaulle
- Hitler
- Vive les Russes
- Merde pour les collaborateurs
- Vive la R.A.F.
- au petain Berlin
- Vive les Américains
- à nos lieux
- Vive de Gaulle
- Vive les rouges.

Une partie de la cloison intérieure du wagon était renouverte sur une surface de 50 - 100 cm de large et de hauteur écrit à la main en français. Ces inscriptions n'ont pu être faites qu'à la gare d'expédition avant ou pendant le chargement du wagon.

Je vous invite à faire procéder immédiatement par la police française à un interrogatoire serré et à arrêter les auteurs de ces inscriptions qui se trouvent parmi les ouvriers ayant participé au chargement.

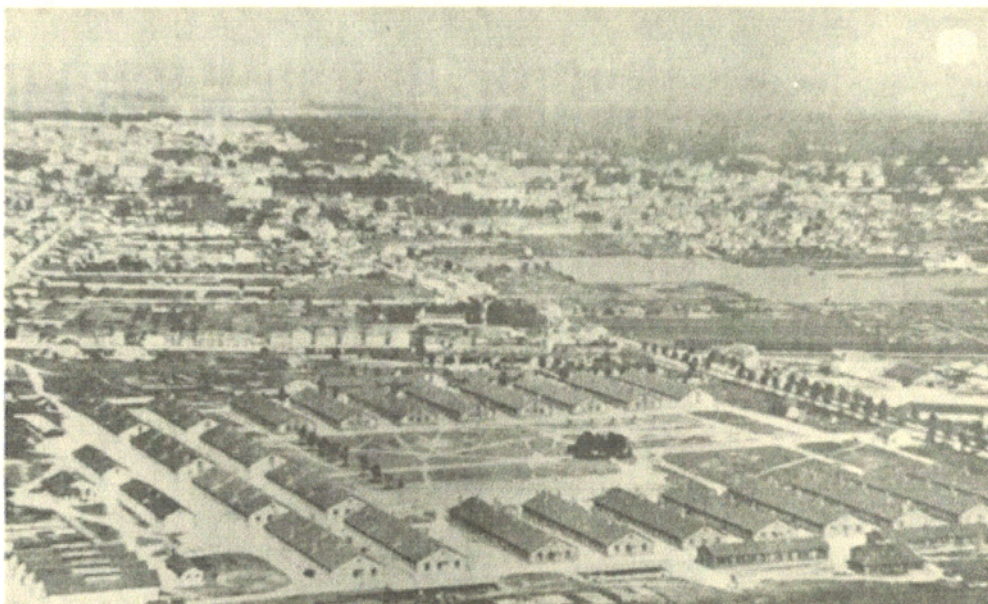
J'attends votre rapport à ce sujet à bref délai.

Le Chef de Detachement exterieur,
signé HOLLIGER
Sous-chef de section d'inspection des

Compiègne Camp de Royallieu

A rechercher – 8 mai 1943

Le camp de Compiègne-Royallieu (Oise, 60)



Vue d'ensemble du camp de Compiègne-Royallieu
(coll. Musée de la Résistance nationale - Champigny -94)

Le camp de Compiègne-Royallieu est, après Drancy, le deuxième camp d'internement de France sous l'Occupation. Il reçut près de 54 000 personnes : Résistants, prisonniers politiques, Juifs, droit commun.

Les origines

A Royallieu, faubourg situé au sud de Compiègne, l'ancienne caserne construite au début du XXème. siècle est un hôpital militaire en mai, juin 1940

Le 9 juin 1940, les troupes allemandes entrent dans Compiègne et le 22 juin 1940, à quelques kilomètres de là, c'est la signature de l'armistice dans la forêt de Compiègne, à Rethondes.

L'armée allemande réquisitionne alors les casernes de Royallieu pour son casernement et en Septembre 1940, Royallieu devient le « Fronstalag 170 KN 654 ».

En juin 1941, Royallieu devient un camp d'internement et de transit, seul camp en France qui dépende exclusivement, durant toute sa période d'activité (Juin 1941 – Août 1944), de l'administration allemande, « le Sicherheitsdienst » (S.D.): le service de sûreté Nazi.

Les détenus sont internés peu de temps. Ce n'est qu'une étape de leurs douloureux voyages. Les prisonniers restent, en moyenne, un mois dans le camp avant d'être transférés dans des camps de concentration ou dans des camps d'extermination situés en Allemagne ou dans les pays annexés par le IIIème Reich en Europe centrale.

Compiègne-Royallieu est l'antichambre de la déportation.

Les internés

De 1941 à 1944, on estime à **54 000** le nombre d'internés qui ont transité par Royallieu. L'effectif du camp varia de **1 200 à 3 000 prisonniers. 50 000 détenus ont été déportés en Allemagne ou en Europe centrale.**

D'où viennent les prisonniers ?

De 1941 à 1944, **le camp de Royallieu reçoit des prisonniers venus de toute la France**, de toutes les prisons, de tous les camps d'internement français.

La plupart des prisonniers ont été transférés à Compiègne–Royallieu après une première incarcération dans un centre de détention situé près de leurs lieux d'arrestation. Cela peut être, par exemple, la prison de Montluc pour un résistant lyonnais, « Saint-Pierre » pour un marseillais, « La Santé » ou « Fresnes » pour ceux de la région parisienne. Royallieu est, bien souvent, l'ultime étape française avant la déportation.



Transferts d'internés sur Compiègne-Royallieu (mai-juin 1944)

Au total, une vingtaine de nationalités composent le camp et toutes les catégories sociales y sont présentes. Le camp de Compiègne-Royallieu est aussi le premier centre de déportation des prisonniers politiques et résistants de France.



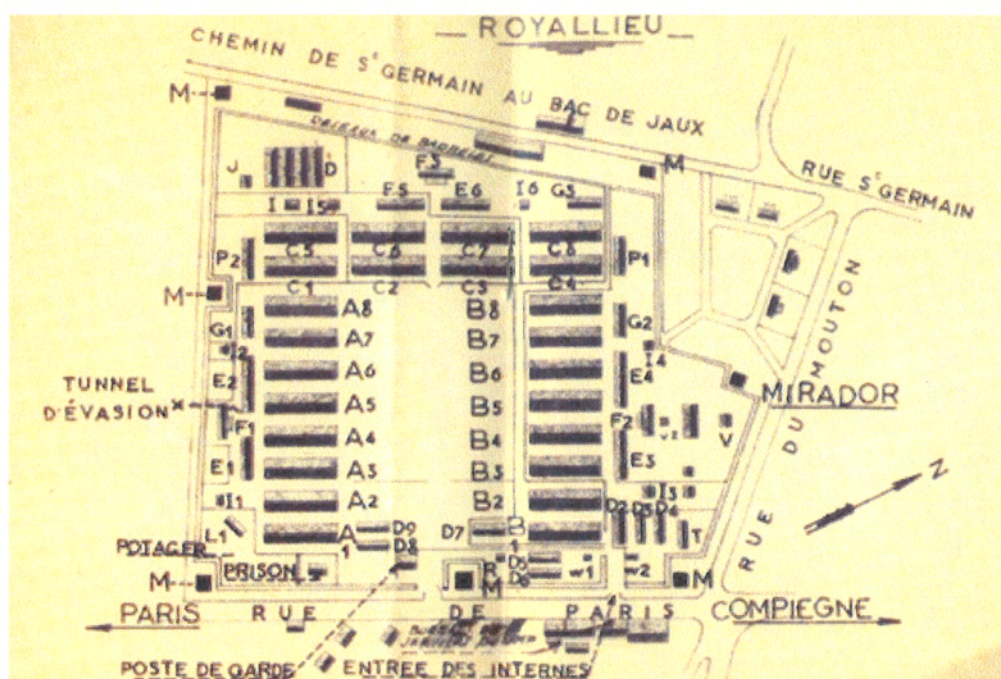
Les baraques du camp

Les infrastructures du camp

Le camp forme un quadrilatère de 400 mètres de côté. Les nazis ont utilisé l'architecture militaire et les bâtiments existants en les renforçant : un mur est construit le long du chemin de Saint-Germain au Bac de Jaux et une palissade en bois de trois mètres de haut est érigée du côté des rues de Paris et du Mouton.

A l'extérieur des chicanes barrent les routes d'accès au camp. A l'intérieur de l'enceinte, un triple réseau de fil de fer barbelé, monté sur des chevaux de frise, est disposé le long de la clôture sur 6 à 8 mètres de profondeur et 2,5 mètres de haut créant ainsi un « no man's land ». Des miradors équipés de projecteurs permettent la surveillance du camp la nuit. Des pancartes précisent « Danger. Si vous approchez des barbelés, la sentinelle fera feu. »

Sur un espace de 15 hectares, 24 baraques de 60 mètres de long et 15 mètres de large s'alignent selon un plan en « U » autour d'une vaste esplanade centrale qui sert de lieu de rassemblement et d'appel. Cette disposition permet la division en secteurs affectés aux différentes catégories de détenus.



Plan du camp de Royallieu. (Doc. André Poirmeur)

Les baraquements sont disposés en trois secteurs cloisonnés entre eux par des palissades et des fils de fer barbelés :

- Le camp A : Il rassemble l'essentiel des prisonniers français. Ce sont, soit des « politiques », selon la dénomination utilisée par les nazis, c'est-à-dire des prisonniers communistes, soit des « résistants », ce qui désigne alors des résistants non communistes. A partir de 1943, on trouve aussi dans cette partie du camp les réfractaires au STO.

« Le camp A » est la partie la plus importante et la plus stable du camp. Elle occupe une douzaine de bâtiments.

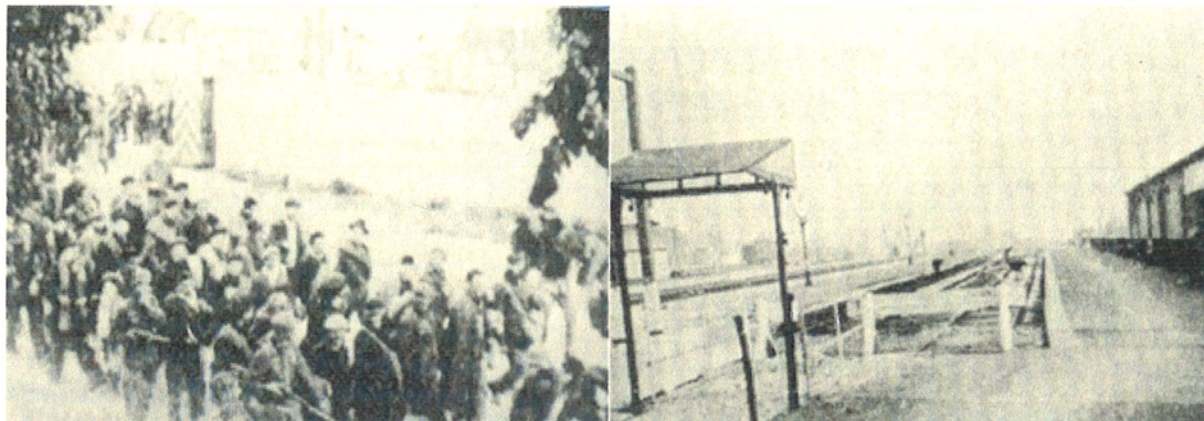
- Le camp B : Il est réservé aux détenus Anglo-Saxons (Anglais, Américains...) et à certains services allemands (tri des internés à leur arrivée, bureaux de l'habillement, de la censure...)

- Le camp C : Il est occupé par les ressortissants Russes, les internés français « spéciaux » (détenus dits « d'honneur » hauts fonctionnaires ou officiers supérieurs bénéficiant des conditions d'internement les plus douces), les femmes, les prisonniers réputés « difficiles » (mutins) et par les Juifs entre décembre 1941 et juillet 1942.

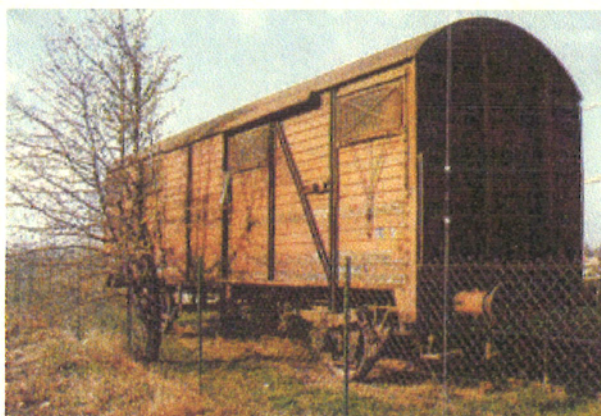
Les convois vers les camps

Sur les 54 000 personnes détenues à Compiègne-Royallieu, environ 50 000 ont été déportées vers les camps nazis. Cinquante-quatre convois sont partis de Compiègne entre mars 1942 et août 1944. Les convois déportant en moyenne un millier de personnes à chaque fois. Ces convois sont de plus en plus nombreux au fil des années : 5 en 1942, 22 en 1943, 27 en 1944.

Les prisonniers du camp de Compiègne-Royallieu sont transférés dans des camps de concentration allemands ou dans des camps d'extermination situés dans les territoires annexés d'Europe centrale (Pologne). La majorité des détenus de Compiègne sont partis pour les camps de Buchenwald et de Mauthausen (Allemagne). Mais il y avait d'autres destinations. Les femmes ont été déportées vers le camp de Ravensbrück (Allemagne). Les premiers convois de Juifs sont partis de Compiègne en 1941 vers Auschwitz-Birkenau (Pologne).



**Le quai des déportés de la gare de Compiègne autrefois.
(photo Hutin)**

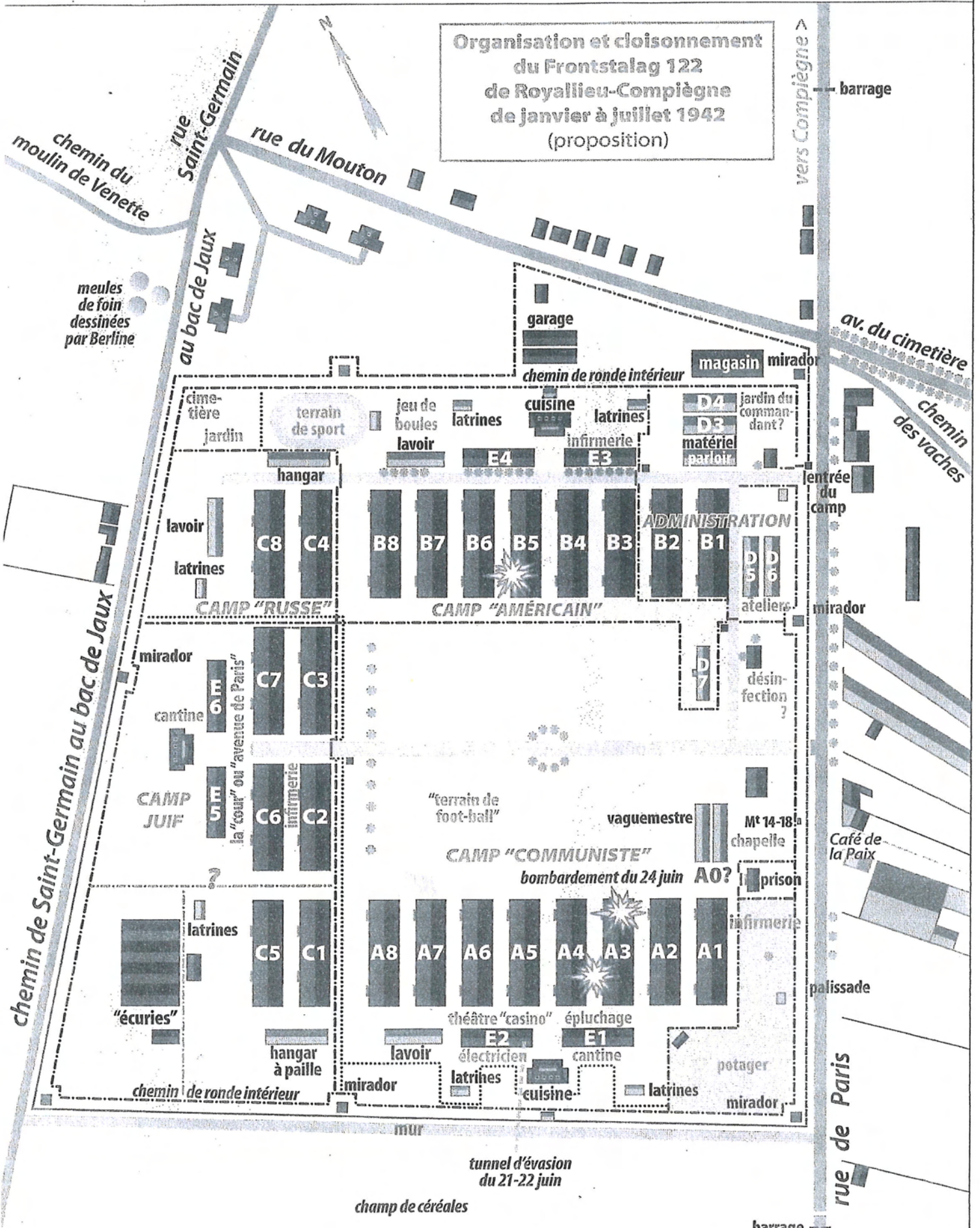


**Wagon utilisé pour le transport des détenus.
(coll. Fondation pour la Mémoire de la Déportation)**

Source

<http://perso.orange.fr/memoire78/pages/roy01.html>

Le plan du camp



FRONTSTALAG 122
Polizeihaftlager
COMPIÈGNE (Oise)

Compiègne, le 7 Mai 1943

Je serai transféré dans un autre
camp. N'envoyez plus de colis. Attendez
ma nouvelle adresse.

François

Albert Hattcho · Alfred Hauser ·
Saïd Hatmann · Albert Hattcho
Paulette Hauser · Alfred Hauser
François Havard · Pierre Havard
Maurice Hayot · René Hayoz · F
Emile Hebert · Gaston Hébert ·
Didier Hecht · Antoine Hecker
Léonard Heinemann · René H
Emile Helfmann · Francis Hel



CARTE POSTALE

EXPÉDITEUR

DESTINATAIRE

M. Howard Francis
Compiègne
Oise

M^{me} Howard
11 rue de l'Esper
Le Mans
Sarthe

- Camp de Compiègne.

- Plaque commémorative

